

DEMAIN
J'ARRÊTE
DE TROP LÉGUER
AU FISC

• *Comment protéger son patrimoine* •

Présentation de l'auteur

Pascal Favre est licencié en droit de l'Université de Lausanne. Professeur à l'Ecole romande de la Chambre fiduciaire et membre de la Commission de rédaction de l'Expert-comptable suisse, il est l'auteur d'un ouvrage de fiscalité *L'imposition des sociétés de capitaux en Suisse et en France*, et d'un livre destiné aux chefs d'entreprise *Création, protection et transmission d'une entreprise* qui en est déjà à sa 3^e édition. Il est administrateur de la Fiduciaire Michel Favre SA à Echallens (Vaud), et responsable de son département juridique et fiscal.

L'auteur remercie Christophe Roulet, journaliste économique, rédacteur au quotidien Le Temps pour ses suggestions et sa collaboration.

Jean Winkler & Partners

Cette société, établie à Genève et à Lausanne, traite toutes les questions relevant de l'expertise fiscale, de la prévoyance et des placements sous diverses formes.

Confronté régulièrement à des problèmes de gestion de patrimoines, de successions, de donations et de choix de stratégies de placements pour bénéficier de conditions financières et fiscales optimales, Jean Winkler & Partners a décidé de participer à l'édition et à la réalisation de cet ouvrage.

Directeur de la collection: Jean-Claude Prélaz
Conception et réalisation graphique:
JCP marketing et communication SA, Genève
www.lectorat.ch
Illustrations: E. Buchschacher

© 2000 Copyright JCP marketing et communication SA – Genève
Georg Editeur – 46, ch. de la Mousse – 1225 Genève

Tous droits de reproduction y compris par la photocopie,
de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

ISBN 2 - 8257 - 0711 - 2

Sommaire

Introduction	15
Première partie	19
La vie commune	19
Rappel de quelques principes fiscaux	19
Les impôts	19
Quelles sont les lois fiscales qui nous régissent ?	22
L'assujettissement illimité et limité	24
Est-il possible de conclure des arrangements fiscaux avec l'autorité ?	27
Le concubinage	29
Le concubinage, c'est quoi ?	29
Hostilité ou tolérance ?	30
Quels en sont les inconvénients ?	31
Comment donner ou transmettre à moindre coût ?	34
La rémunération du travail fourni par un concubin dans l'entreprise de l'autre	34
Quelles sont les mesures de planification qui peuvent être prises ?	35
Le mariage	36
Qu'est-ce que le droit matrimonial, et le "régime" matrimonial ?	36
Quels sont les principes essentiels ?	36
Comment se renseigner sur la situation financière de son conjoint ?	37
Quelles sont les conséquences fiscales du mariage ?	38
Le régime de la participation aux acquêts	39
Un conjoint peut-il prendre sa part en cours de mariage ?	40
Comment se fait la répartition en cas de divorce ou de décès ?	41
La possibilité de modifier la participation au bénéfice (art. 216 CC)	42
La contribution extraordinaire d'un époux (art. 165 CC)	43
La constitution de biens propres conventionnels (art. 199 CC)	45
Le logement de famille et les droits attachés au bail-propriété	47

La séparation de biens en cas d'insolvabilité du conjoint (art. 185 CC)	48
La communauté de biens (art. 221 ss CC)	49
La séparation des biens	51
Les incidences en cas de changement de régime matrimonial	52
Favoriser au mieux son conjoint... ou au contraire le défavoriser	54
Le cas de l'usufruit en faveur du conjoint survivant	54
Se renseigner sur la situation patrimoniale du conjoint	56
Le divorce	57
L'abandon de la notion de "faute" dans le divorce	57
Le sort du 2 ^e pilier	58
Les contributions alimentaires après le divorce	59
Deuxième partie	63
Donation et succession	63
Le régime matrimonial et sa liquidation. L'ordre successoral et les dernières volontés	63
L'héritier et la procédure de succession	66
L'héritier	66
Les réserves héréditaires	67
La procédure de succession	69
Le cas des morts simultanées	70
Un cas particulier des relations avec la belle-famille	71
Les impôts sur les successions et les donations, présentation générale	71
Qui doit payer l'impôt	73
Les relations avec les enfants d'un premier lit de son conjoint	73
Quelle est la situation en cas d'usufruit ?	75
La situation en cas de constitution d'un droit d'habitation	76
Quelle est la situation en cas de substitution ?	77

Quelle est la situation en cas d'un legs ?	79
Par qui les impôts sont-ils prélevés ? Comparatif de la charge fiscale	80
Quels sont les cantons fiscalement favorables, faut-il déplacer son domicile ?	82
Sur quoi porte l'impôt sur les successions, les donations, quelles sont les exonérations ?	82
Les exonérations et les déductions	84
La déductibilité des dettes	84
Les règles d'évaluation des biens donnés ou hérités	84
La succession fiscale et les infractions	88
Que se passe-t-il lorsque le défunt a commis une soustraction d'impôt ?	89
Quel est le traitement fiscal pour les héritiers tant que la succession n'est pas partagée ?	90
La prescription de la créance fiscale	91
Le droit de mutation sur les transferts immobiliers, donner un immeuble ou du cash	91
"Sauter" une génération	92
Troisième partie	95
Les instruments pour planifier un transfert de patrimoine	95
Le testament, la donation et le pacte successoral	95
Qu'est-ce qu'un testament ?	95
Quelles sont les conditions de validité d'un testament ?	95
L'annulation ou la révocation d'un testament	97
Que peut-on mettre dans un testament ?	97
Que se passe-t-il en cas de départ à l'étranger ?	99
La donation	100
Quels sont les inconvénients d'une donation de son vivant ?	101
Quel est l'impôt en cas de donation ?	101
Quelle différence entre une donation et une avance d'hoirie ?	102
Le pacte successoral	102
Le pacte successoral "d'attribution"	103
Le pacte de renonciation	105
Le pacte sur succession future	106

Quelques questions pour une succession réussie	107
Doit-on faire appel à un notaire ?	107
Quel notaire choisir pour régler la succession ?	107
Que coûte une planification ?	107
Que se passe-t-il en cas de désaccord sur l'actif successoral ?	108
Le conjoint a-t-il intérêt à recevoir des biens en pleine propriété, ou sous forme d'usufruit ?	108
Que faut-il faire vis-à-vis de la banque ?	109
Quels sont les délais à respecter ?	112
A quoi faut-il penser du point de vue fiscal ?	112
Que se passe-t-il en cas d'entrée dans un EMS ?	112
Quatrième partie	117
Le choix de la forme juridique pour exploiter une entreprise	117
La raison individuelle	117
Qu'est-ce qu'une raison individuelle ?	117
Que se passe-t-il en cas de vente de l'entreprise en raison individuelle ?	117
La transformation de la raison individuelle en société anonyme	119
A quoi faut-il penser en envisageant cette transformation ?	119
Pourquoi transformer, du point de vue fiscal ?	120
La taxation intermédiaire	121
Principaux avantages de la transformation	126
Les inconvénients de la transformation	127
Le cas particulier de la double imposition économique	128
Cinquième partie	133
La planification de la retraite	133
Introduction : La retraite anticipée... ou non	133
L'AVS	135
La prévoyance professionnelle	138

Le calcul de la retraite LPP	141
Les deux systèmes de prévoyance	141
Vaut-il mieux toucher le capital ou les rentes ?	142
Le choix du maintien de la prévoyance	143
L'imposition sur la fortune	144
L'imposition des prestations en capital	144
Les prestations en capital versées par des institutions de prévoyance professionnelle (2 ^e pilier)	144
Les prestations en capital provenant de la prévoyance individuelle liée (3 ^e pilier A)	146
Les prestations en capital découlant d'une assurance susceptible de rachat (3 ^e pilier B)	146
Les assurances de capitaux financées au moyen d'une prime unique	146
Les prestations en capital provenant d'assurances non susceptibles de rachat	147
Les indemnités de départ	147
L'imposition des rentes viagères privées	148
L'imposition en cas de retraite à l'étranger	149
Les rentes, pensions et prestations en capital	149
La souscription à une assurance en étant domicilié à l'étranger	151
La déductibilité des intérêts passifs	152
Conclusion	155
Ouvrages déjà parus dans la collection	157

Personne n'envisage avec bonne humeur le jour où il sera concrètement question de SA propre succession. L'insatisfaction est grandissante lorsque l'on songe, d'une part aux litiges qui seront susceptibles d'apparaître au moment d'un décès – il est remarquable comme le rationnel perd du terrain dès qu'il est question de droits et d'argent –, et d'autre part à ce que les héritiers, qui recevront le produit d'une vie d'efforts et parfois de privations, devront payer à l'Etat, sous une forme ou une autre. Pourtant, ce patrimoine que l'on transmet ne s'est en principe constitué que grâce à des revenus qui ont eux-mêmes déjà payé l'impôt !

Comment faire alors pour protéger son conjoint, prévenir des guerres de succession, et éviter en même temps d'enrichir la poche souvent trop percée de cet Etat qui ne laisse passer aucune occasion de prélever sa dîme... ?

Pour bien planifier, il faut suivre le “schéma de vie” classique : deux personnes se rencontrent et choisissent de vivre ensemble. Un jour, elles décident d'officialiser leur union par le mariage ; avant ou après celui-ci, les voilà parents ! Et peut-être que Madame ou Monsieur créera sa propre société, ou en reprendra une. Enfin, il ne faudra pas oublier la retraite. La structure de cet ouvrage respecte cette chronologie.

Dans la première partie de ce guide, nous examinons la situation juridique et fiscale en cas de vie commune, que l'on soit marié ou non. Les donations et les successions sont traitées dans la deuxième partie, tandis que la troisième présente les moyens qui existent pour planifier un transfert de patrimoine. La quatrième partie concerne plus particulièrement toutes les personnes qui exercent une activité indépendante, dans une entreprise individuelle. Enfin, dans la cinquième partie, nous verrons comment planifier une retraite... si possible anticipée.

Nous soulignons que dans le cadre d'un guide pratique, il n'est pas possible d'exposer dans le détail toutes les incidences fiscales d'une situation ou d'un choix ; le recours à l'avis d'un spécialiste, dans chaque cas concret, reste donc conseillé, voire indispensable. D'autre part, les lois fiscales sont susceptibles d'être modifiées, tant du point de vue fédéral, cantonal que communal. Il faudra donc s'assurer de leur teneur en temps utile. Le but du présent guide est de présenter la situation aujourd'hui, et de fournir au lecteur des éléments de réflexion pour préparer sa propre planification.

Abréviations

APG	allocations pour perte de gain
AVS	assurance vieillesse et survivants
CC	code civil suisse
CO	code fédéral des obligations
IDN LIFD	impôt pour la défense nationale, actuellement devenu LIFD
LHID	loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes
LIFD	loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct
LPP	loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
SA	société anonyme
Sàrl	société à responsabilité limitée
TVA	taxe sur la valeur ajoutée